



Amis pêcheurs,

Rappels sur la réglementation relative à l'exercice de la pêche sur
l'AAPPMA de la Haute Vallée du Tarn
Pont de Montvert et Vialas

1) Nombre de captures de truites autorisés : 5 par jour

2) Ouverture tous les jours de la semaine du 14 mars 2015 au 31 août 2015

3) Truites

Maille à 25cm

Cours d'eau	Limite amont	Limite aval
Tarn	No kill de Pont de Montvert	Limite du département

Maille à 23cm

Cours d'eau	Limite amont	Limite aval
Luech	Vialas (Pont de la Planche)	Limite du département

Maille à 20cm

Dans tous les autres cours d'eau et parties de cours d'eau de l'AAPPMA.
Cartes sur Internet www.cartesdepeche.com et à l'office du Tourisme du Pont de Montvert 04 66 45 81 94, choisir AAPPMA de la Haute Vallée du Tarn.

Bonne saison à tous !

La garderie,
J. AZAÏS